

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 11 juillet 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre, Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Schiltz Aloyse conseillers.

1) Questions écrites au collège échevinal

Questions écrites de la LSAP

Waarden op d'Äntwert vun der Maison Relais

Den 24. Mee 2018 ass ee Bréif vun der Maison Relais ukomm, mat der Opfuederung fir déi gewënschten Plage d'Horaire bis spëtstens den 1. Juni an der Maison Relais anzereeche. De Freiden, den 6. Juli ass nach ëmmer keng Äntwert bei den Elteren ukomm. D' Elteren sinn op dës Äntwert ugewisen fir kënne fir d' Rentrée ze plangen !

Firwat dauert et sou laangt den Elteren ze äntwerten?

Ass schonn gewosst wéivill Kanner

- *guer keng Plaz kréien*
- *net déi gewënschten Plage d'Horaire kréien?*

Le bourgmestre Beissel répond que les parents ont reçus leurs lettres le 29/06/2018. En général toutes les familles qui ont déjà eu une convention avec la Maison relais, auront aussi une place. Les parents auront la possibilité de définir leurs besoins jusqu'au 18 août 2018 et seulement après ce délais la Maison Relais pourra dire combien d'enfants seront mis sur la liste d'attente.

Le conseiller Gaffinet réplique que l'année passée, les parents ont eu leur réponse déjà début juillet. Suite à ce retard, beaucoup de parents se soucient maintenant.

Le bourgmestre Beissel est d'avis que la Maison Relais pourra satisfaire la plupart des demandes, mais les tâches administratives sont énormes.

2) Correspondance

Statistiques de l'office social

Le conseiller Heuertz présente le rapport de l'office social.

Suivant les statistiques pour l'année 2017, la commune de Frisange avait 108 dossiers et elle avait versé :44700€ d'avances (remboursables par exemple par la caisse de maladie ou l'Adem) et des secours d'une valeur de 38609€ (non remboursables).

L'office social qui s'occupe de la commune de Frisange s'occupe aussi des habitants de Roeser et de Bettembourg. A Roeser, où vivent environ 6000 habitants (Frisange compte environ 4500 habitants), l'office social avait 84 dossiers à traiter. Les sommes ont été payées pour 2017 sont les suivantes :

La commune de Frisange 83.331,57€ (=21.70% du chiffre total).

La commune de Roeser : 34.872,25€ (=10.63% du chiffre total).

La commune de Bettembourg : 244.900,67€ (= 67.67% du chiffre total).

Le bourgmestre Beissel ajoute que pour 2017, la commune de Frisange a dû verser 2 fois plus d'aides que la commune de Roeser.

Le Frisi-Bus :

Le bourgmestre Beissel se réfère à la question concernant le nombre d'utilisateurs du Frisi-Bus : il ne peut pas présenter d'autres chiffres que le nombre de trajets, car l'entreprise de bus n'a jamais collecté ces données.

Le conseiller Hoffmann-Carboni doit avouer que le concept du Frisi-Bus n'a pas été élaboré jusqu'à la fin. Après un sondage auprès des ménages, une phase de test a été entamée, mais maintenant on doit voir si on continue ce projet ou si la phase de test devrait trouver sa fin dans les prochains mois.

Le conseiller Arendt ne s'oppose pas à ce concept, qui pourra certainement être élaboré, mais il s'oppose à l'idée que 80.000€ sont utilisés pour faire des trajets avec un bus qui n'est pas rentable du tout. Il est d'avis que le Frisi-bus devra trouver sa fin dans 6-12 mois, si la mention de la rentabilité n'est toujours pas donnée. Le conseiller Arendt pense que le trajet du Frisi-bus doit être élargi et circuler entre la commune de Frisange et la Ville de Luxembourg, Remich ou près des hôpitaux.

Le bourgmestre Beissel se rend à l'évidence que ce concept devra être revu ou qu'il devra être annulé.

3) Approbation compte 2016 a) compte de gestion b) compte administratif.

a) Compte de gestion

Le conseil communal décide d'arrêter provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2016 comme présenté.

Vote : unanime.

b) **Compte administratif**

Le conseil communal décide d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2016 comme présenté.

Vote : unanime.

4) Approbation "Nuits Blanches 2019".

Le conseil communal décide d'accorder pour l'année 2019 les prorogations des heures normales d'ouverture (nuits blanches) suivantes :

a) Pour toute la Commune :

Fête Nationale :	22.06. au 23.06.2019.
Réveillon :	24.12. au 25.12.2019.
St Sylvestre :	31.12.2019 au 01.01.2020.

b) Pour la section d'ASPELT :

Kermesse :	24.11. au 25.11.2019.
	25.11. au 26.11.2019.

c) Pour la section de FRISANGE :

Kermesse :	12.10 au 13.10.2019.
	13.10. au 14.10.2019

d) Pour la section de HELLANGE :

Kermesse	02.11. au 03.11.2019.
	03.11. au 04.11.2019.

Vote : unanime.

5) Approbation heures de fermeture des magasins de détails 2019.

Le conseil communal décide de demander aux autorités supérieures compétentes d'accorder, également pour l'exercice 2019, à toutes les exploitations commerciales, sauf stations d'essence, cafés et restaurants, établies sur le territoire de la Commune de Frisange l'autorisation de prolonger l'heure de fermeture jusqu'à 20.00 heures les dimanches et jours fériés de l'année 2019.

Vote : unanime.

6) Approbation PEP 2018/2019

Le conseil communal décide d'approuver le « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année 2018/2019 de la Commune de Frisange comme présenté.

Vote : unanime.

7) Approbation PAP "iwwert der Sauerwiss" à Hellange.

Le conseil communal décide d'approuver le projet d'aménagement particulier ayant pour objet le lotissement de terrains au lieu-dit « iwwert der Sauerwiss » à Hellange.

Vote : unanime.

8) Détermination du nom des rues du nouveau lotissement "Sauerwiss" à Hellange.

Le conseil communal décide de retenir pour toutes les rues de ce lotissement le nom officiel "Sauerwiss".

Vote : unanime.

9) Présentation Plan Maître de la Commune de Frisange.

Le bourgmestre Beissel présente le plan maître du site de la Commune de Frisange et explique que la nouvelle mairie sera construite sur le parking « kiss & go ».

Le site de la mairie de Frisange accueillera, outre la mairie, l'école centrale, la maison relais, le hall sportif Romain Schroeder et les locaux des scouts. L'objectif est de proposer une stratégie globale d'aménagement, afin de répondre au mieux les besoins des citoyens. Le bourgmestre précise qu' une large zone est prévue afin de créer un espace loisirs et pour pratiquer du sport.

10) Approbation décompte.

Le conseil communal approuve le décompte suivant :

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Rampe pour personnes à mobilité réduite entre le hall sportif et l'école centrale	30.000€	28.168,01 €

Vote : unanime.

11) Approbation impôt foncier et impôt commercial 2018

Le conseil communal décide de fixer, pour l'année d'imposition 2019, les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2019 comme suit:

* Impôt foncier :

Impôt	Taux	Catégorie d'immeuble
A	400%	Propriétés agricoles
B1	850%	Constructions industrielles et commerciales
B2	600%	Constructions à usage mixte
B3	320%	Constructions à autres usages
B4	320%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	600%	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	600%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation

* Impôt commercial : 300 %

Vote : avec 6 voix pour et 5 voix contre.

12) Approbation des plans du Pedibus pour l'année scolaire 2018/2019"

Le conseil communal décide de suspendre les arrêts « an der Klaus » et « Eck Lëtzebuenger Strooss/Klaus » pour l'année scolaire 2018/2019.

Vote : unanime.

13) Approbation contrat appui emploi (CAE).

Le conseil communal décide d'approuver le contrat d'appui-emploi (CAE) conclu avec M. Auvray Alexandre Mario Luis et de fixer l'indemnité à 1998,59€ brut par mois (égale à 100 % du salaire social minimum pour un travailleur non qualifié).

Vote : unanime.

14) Approbation Règlement temporaire de circulation

Le conseil communal décide d'approuver le règlement temporaire de circulation pour les rues « Kierfechstrooss » et « Op Waasserkierten » à Aspelt en vue de la mise en souterrain de la ligne aérienne, moyenne tension surplombant la localité d'Aspelt

Vote : unanime.

15) Questions orales au collège échevinal

L'ascenseur au château d'Aspelt

Avant que les conseillers posent leurs questions, le bourgmestre Beissel interroge le conseiller Schiltz, quelle instance aurait demandé que l'ascenseur à installer dans le château d'Aspelt, devra être capable de transporter une personne allongée.

Le conseiller Schiltz réplique qu'il devra revoir ce détail dans le dossier y afférent et qu'il ne pourra pas répondre tout de suite à cette question.

Les températures dans les salles de classes

Le conseiller Arend se réfère sur un article dans la presse, décrivant le problème de températures dans les salles de classes, où on avait mesuré jusqu' à 37 degrés. Il veut savoir si le cycle 1 à Frisange a eu les mêmes problèmes récemment ; sachant que certaines salles ont eu déjà à faire à un échauffement énorme durant la période d'été.

Le bourgmestre Beissel dit qu'il connaît la problématique, mais pour l'instant il n'a pas encore eu de réclamations.

Le conseiller Arend réplique qu'on avait prévu d'installer une climatisation, mais que ceci n'a pas encore été fait pour des raisons économiques.

Le bourgmestre Beissel ajoute que si la ventilation est mise en marche pendant la nuit, les bâtiments se refroidissent et alors on a moins de problèmes avec la chaleur dans les salles pendant la journée. Pour l'instant on n'a pas besoin d'une climatisation, mais une aération convenable aidera à éviter ce problème de température .

Les dépendances du propriétaire à Frisange

Se basant sur différentes informations, le conseiller Arend veut savoir si les propriétés à Frisange ont déjà été vendues à l'Etat luxembourgeois ou non.

L'échevin Raus répond qu'il donnera plus d'informations dès que la séance est à huis clos.

Avis concernant l'installation de la mairie dans le château d'Aspelt

Lors de la réunion du conseil communal du 30/05/2018, les conseillers ont eu l'information qu'au moins un ministre aurait donné un avis défavorable à l'installation de la mairie dans le château d'Aspelt. Le conseiller Arend veut savoir quel ministre avait donné cet avis et si cet avis a été fait par écrit ou oralement.

Le bourgmestre Beissel répond qu'il devra revoir ce détail.

Le conseiller Arend se dit surpris de ce conseil notamment si le premier conseil était tout à fait favorable.

Les horaires du site de recyclage de Hellange

Le conseiller Bingen demande pourquoi les horaires du site de recyclage ont été changés ? Quels avantages un tel changement pourra apporter et si cette demande a été introduite par les habitants?

Le bourgmestre Beissel répond que ce changement des horaires n'a pas été adapté suite à la demande de certains citoyens, mais suite à l'évaluation des statistiques que les collaborateurs du site ont introduit. Suivant ces statistiques, les anciennes heures d'ouvertures du site de recyclage n'ont pas rencontré le succès supposé.

Le conseiller Schiltz se dit surpris de ce manque de succès et il pense que les citoyens qui travaillent la journée ont perdu la facilité de venir le soir pour se débarrasser de leurs déchets.

Suivant le bourgmestre, cette décision a été prise afin de rationaliser le travail et pour éviter que lors de la période d'été, les responsables du site devraient travailler dans le plein soleil.

Projets votés – projets réalisés

Le conseiller Arend se soucie que le conseil communal n'a pas de contrôle si les projets et les missions confiés au collège échevinal ont été réalisés non. Il propose que le collège échevinal fait établir un tableau EXCEL où sont repris les projets votés et projets en cours et à quelle étape les projets se trouvent (commandes établies, travaux en cours, projets annulés, entreprise en faillite, projets en retard, projets finalisés etc.).

Le bourgmestre Beissel répond qu'il est évident qu'on devra établir un moyen de contrôle afin de pouvoir définir l'état des travaux.

Activités de vacances

Le conseiller Gaffinet demande si les activités pour les enfants lors des vacances d'été pourront être réorganisées pour l'été prochain.

Le bourgmestre Beissel dit qu'un tel projet pourra être remis en place mais on devra aussi trouver des animateurs ou moniteurs, qui ont bien suivi toutes les formations spécifiques.

L'échevin Mousel précise que la Maison relais avait déjà repris le relais il y a quelques années, mais le travail administratif était énorme.

Le pôle d'échange

Le conseiller Heuertz veut avoir plus d'informations sur le « pôle d'échange » à Frisange, comme l'avait annoncé un article dans le journal.

Le bourgmestre Beissel pense qu'il s'agit ici du projet concernant le parking P&R qui sera agrandi, car lors de la réunion du 23 mai 2018 avec le Ministre Monsieur Bausch, le collègue échevinal n'a pas reçu d'informations concernant un « pôle d'échange ».

Nouveau tapis de la N13 à Hellange

Le conseiller Bingen a reçu l'information que la route N13 à Hellange aura un nouveau tapis. Il demande si ce tapis sera mis dans les prochains mois pour être détruit plus tard et est-ce qu'on va refaire la route ?

Le bourgmestre lui répond que la N13 n'a pas de priorité pour l'instant. Le projet actuel est en fait la route N16 à Aspelt. Ce projet sera commencé en 2020/2021. Ainsi tout tapis qui sera renouvelé maintenant sur la N13 ne sera que provisoire et peut-être un projet pour la N13 pourra se concrétiser dans 6 ou 7 ans.

Chemin à refaire à Frisange

Le conseiller Arend se plaint que le chemin près du Restaurant Diederich à Frisange a été détérioré et les Ponts et Chaussées y ont enlevé le petit pont. Il veut savoir quand ce chemin sera réaménagé ?

Le bourgmestre Beissel explique qu'il s'avère très difficile de joindre un responsable auprès des Ponts et Chaussées et malheureusement ce chemin semble être oublié.

Le conseiller Raus confirme la problématique que les responsables du service technique rencontrent et on devra donc attendre afin que les travaux seront terminés.

Séance à huis clos

16)Nomination d'un employé communal

Le conseil communal décide à huis clos et par vote secret de nommer provisoirement avec effet au 1er octobre 2018, Monsieur Joe BRÜCK aux fonctions d'employé communal dans la catégorie C, groupe d'indemnité C1.

Vote : unanime.

17)Démission du receveur communal

Le conseil communal décide d'accorder à Monsieur Cliff ASSEL, receveur communal, la libération de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2018 en commun accord des parties et de lui remercier pour ses bons et loyaux services rendus à la Commune de Frisange

Vote : unanime.

Le prochain conseil communal aura lieu le 12/09/2018 à 17h00.